

BILAN DE LA CONCERTATION

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gourbeyre

RESUME

La commune de Gourbeyre a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U., associant la population à la réflexion sur le projet de territoire.



PREAMBULE

Par délibération en date du 28 mars 2003, modifiée par la délibération du 24 septembre 2014, la commune de Gourbeyre a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le service urbanisme de la commune a engagé les études, assisté du Bureau d'Etudes Prospectives DAU Guadeloupe, à partir de l'année 2006. L'étude a toutefois subi des interruptions, au cours desquelles le Plan d'Occupation des Sols (POS) a été modifié.

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U., associant toute la population à la réflexion sur le projet de territoire porté par l'équipe municipale et traduit dans le document d'urbanisme.

Les échanges avec la population ont été constructifs, et les participants ont manifesté un grand intérêt pour la démarche et une forte implication dans le développement de leur territoire.

Le présent document exposant le bilan de la concertation s'articule de la manière suivante :

- Une présentation des principes de la concertation et de son contexte règlementaire
- o Une présentation des outils et du déroulement de la concertation
- o Une synthèse des échanges et des questions des participants
- La traduction des remarques et suggestions des participants dans le projet de PLU
- o Une conclusion tirant le bilan de la concertation

SOMMAIRE

PREAMBULE

- LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION DE LA POPULATION
 - 1.1. L'élaboration du PLU
 - 1.2. Les modalités de la concertation
- II. LES OUTILS DE LA CONCERTATION
 - 2.1. Les réunions de concertation
 - 2.2. La journée « portes ouvertes »
 - 2.3. L'exposition permanente
 - 2.4. Le site internet
 - 2.5. La mise à disposition des documents d'étude en mairie
 - 2.6. La presse
 - 2.6.1. Les articles de la presse
 - 2.6.2. Les articles dans les bulletins et journaux municipaux
 - 2.6.3. La plaquette du PLU
- III. SYNTHESE DES ECHANGES QUESTIONS DES PARTICIPANTS
 - 3.1. Les réunions publiques et les ateliers
 - 3.2. Les remarques des personnes publiques associées
- IV. PRISE EN COMPTE ET TRADUCTION DANS LE PROJET DE PLU DES REMARQUES DES PARTICIPANTS
- V. CONCLUSION: LE BILAN

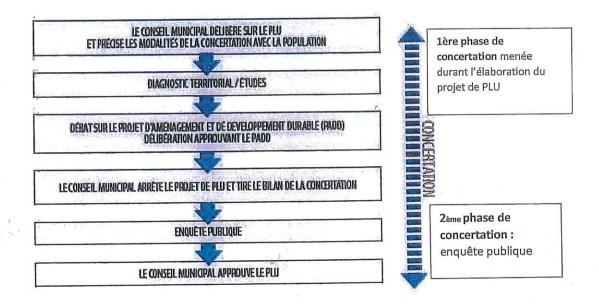
I. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

1.1. L'ELABORATION DU PLU

L'article L. 123. 6 du Code de l'Urbanisme donne compétence à la commune pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un document stratégique qui planifie le développement du territoire communal sur une période de 10 à 15 ans, et sur la base d'un projet de territoire détermine et règlemente les différentes occupations du sol.

La procédure d'élaboration du PLU comprend plusieurs étapes :



La concertation est donc présente tout au long de l'élaboration du PLU et n'en constitue pas une étape. La concertation s'effectue en deux phases :

- Une première phase durant l'élaboration du projet de PLU, et faisant l'objet d'un bilan présenté au Conseil Municipal qui l'approuve avant ou en même temps que l'arrêt du projet,
- o Une deuxième phase après l'arrêt du PLU et l'approbation du bilan de la concertation, et consistant d'une part en la mise à disposition du public du projet de PLU arrêté, d'autre part en une enquête publique d'une durée d'un mois, à l'issue de la consultation des personnes Publiques Associées, soit trois mois minimum après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal.

1.2 LES MODALITES DE LA CONCERTATION

L'article L. 300. 2 dispose qu'avant toute élaboration ou révision du plan local d'urbanisme, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

A l'issue de cette concertation, le Maire en présente le bilan au Conseil Municipal qui en délibère.

Ainsi, la commune par délibération en date du 24 septembre 2014 a modifié la délibération du 28 mars 2003 prescrivant la « mise en œuvre de la procédure de révision du POS », valant élaboration du PLU, et a défini les modalités de la concertation de la population.

Le Conseil Municipal a ainsi décidé à l'unanimité de la mise en œuvre de la concertation selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération
- Articles et insertions dans les bulletins, journaux municipaux, site internet de la commune et lieux habituels d'affichage
- Réunions publiques
- Expositions itinérantes sur la présentation des orientations du PADD et jusqu'à l'arrêt du PLU
- Mise à disposition des documents d'étude en fonction de l'avancement du projet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (service de l'urbanisme)
- Rencontre (à la demande) de l'élu délégué à l'Aménagement du Territoire

D'autres rencontres ont par ailleurs été organisées :

- 3 réunions avec les personnes Publiques Associées
- 3 réunions avec la DAAF sur la problématique des terres agricoles
- 1 réunion spécifique sur l'évaluation environnementale avec la DéAL
- 1 réunion avec les propriétaires de maisons à caractère patrimonial

II. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Tout au long de l'élaboration du PLU, des outils ont été mis en œuvre afin de permettre au plus grand nombre d'être informé et de porter sa contribution au projet porté par le PLU.

2.1. LES REUNIONS DE CONCERTATION

Sept réunions publiques se sont déroulées du 14 novembre 2014 au 27 janvier 2015 dans les quartiers de Bisdary, Bourg-Dosd'Âne-Valkanaërs, Champfleury, Dolé-Gros Morne Dolé, Palmiste, Rivière Sens, Saint-Charles-Blanchet afin de présenter le PADD, le projet de PLU et sa démarche environnementale.

Une réunion de concertation s'est déroulée en mairie le 17 juin 2016, afin de présenter les avancées du projet de PLU préalablement à l'arrêt.

Les réunions de novembre 2014 à janvier 2015

La première série de réunions a été organisée sous forme d'ateliers permettant aux habitants de porter leur contribution à la réflexion sur les orientations à privilégier pour le développement de leur territoire.

Etaient présents, le Maire et plusieurs de ses premiers adjoints, le Bureau d'Etudes en charge du PLU, le groupement de Bureaux d'Etudes en charge de l'Evaluation Environnementale du PLU et le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) qui assistait la commune sur le volet concertation publique.

Les réunions avaient pour objet la présentation dans les quartiers:

- des éléments du diagnostic territorial
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- de la Trame Verte et Bleue de Gourbeyre
- de la démarche d'évaluation environnementale du PLU

Une urne destinée à recueillir les avis des participants avait été installée sur chaque site. La population a été conviée par voie d'affiches posées dans les maisons de quartier et à la mairie, et par une communication ambulante sonore dans les quartiers.

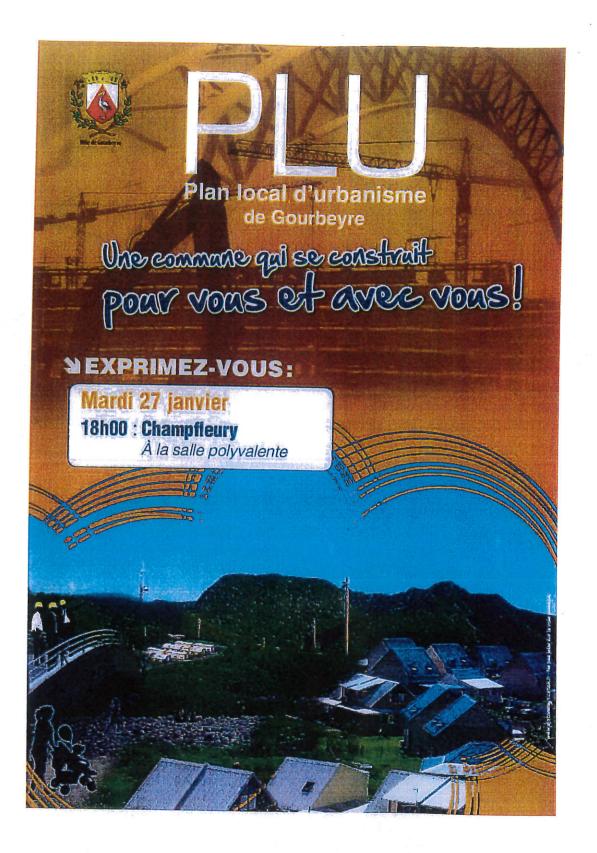
REUNIONS PUBLIQUES DU 14 NOVEMBRE 2014 AU 27 JANVIER 2015

Présentation du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), de la Trame Verte et Bleue de Gourbeyre et de la démarche d'évaluation environnementale

Au cours de ces réunions, un point a été fait sur ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, son contexte règlementaire et la procédure d'élaboration. Le diagnostic a été présenté, ainsi que les différentes étapes franchies depuis le démarrage du PLU. Un rappel a été fait du principe de la concertation publique associant la population à l'élaboration du projet. Les contraintes et les atouts du territoire ont été abordés, afin de mieux cerner les potentialités de la commune en matière de développement urbain, économique et patrimonial.

La deuxième partie des réunions a consisté en des ateliers permettant aux participants d'exprimer leur vision du territoire et de faire remonter les axes qu'ils considéraient prioritaires. Un rendu des ateliers a été réalisé sous forme graphique et a contribué à alimenter les débats qui ont suivi.

Plan local d'urbanisme de Gourbeyre Une commande qui se constrait
POUV VOUS Of avois vous! MEXPRIMEZ-VOUS: Les réunions suivantes sont prévues à 18H00: 08/12/14: Champfleury 14/11/14 : Bisdary À la salle polyvalente Aux archives départementales 09/12/14 : Palmiste Au local de l'association 17/11/14 : Dolé/Gros morne Dolé Cvauine Au local de la Chaudière 11/12/14 : Dos d'âne - Valkanaërs -18/11/14: Saint Charles Blanchet **Grande Savane - Bourg -**Au local de l'Intrépide À la salle des fêtes 20/11/14: Rivière-Sens de la mairie Au CGOSH



Un véhicule a sillonné les quartiers de la commune afin de délivrer une invitation sonore à participer aux réunions de concertation. Le message, délivré en français et en créole, était le suivant :

GRANDE REUNION DE CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME.

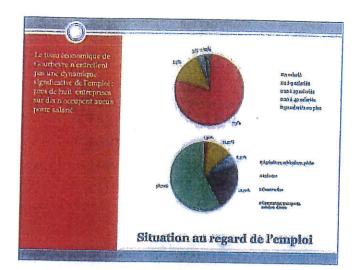
LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INVITE A PARTICIPER A UNE REUNION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME. VENEZ NOUS REJOINDRE CE SOIR (OU DEMAIN SOIR) A 18H AUPOUR REFLECHIR ENSEMBLE SUR L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.

Dates d'intervention du véhicule dans les quartiers :

DATE REUNIONS	QUARTIERS	LIEUX	AVIS SONORE
14/11/2014	Bisdary	Aux Archives Départementales	13 & 14/11/2014
17/11/2014	Dolé/Gros Morne Dolé	Au local de la Chaudière	16 & 17/11/2014
18/11/2014	Saint Charles / Blanchet	Au Local de l'Intrépide	17 & 18/11/2014
20/11/2014	Rivière Sens	Au CGOSH	19 & 20/11/2014
27/01/2015	Champfleury	A la salle polyvalente	26 & 27/01/2015
09/12/2014	Palmiste	Au local de l'association Cyguine	8 & 9/12/2014
11/12/2014	Bourg / Valkanaers /Dos d'âne et Gde Savane	A la salle des fêtes de la mairie	10 & 11/12/2014

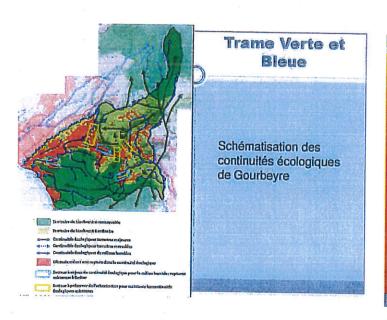
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gourbeyre

QU'EST-CE QU'UN PLU?
PLU DE GOURBEYRE: ELÉMENTS DU
DIAGNOSTIC
LES 4 GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE (PADD)
TRAME VERTE ET BLEUE ET ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DU PLU





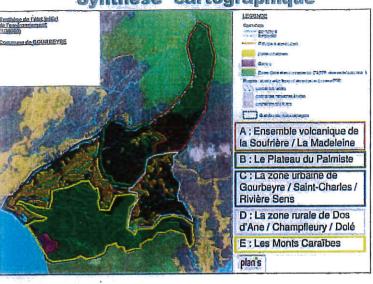
Extraits du diaporama projeté lors des réunions de concertation



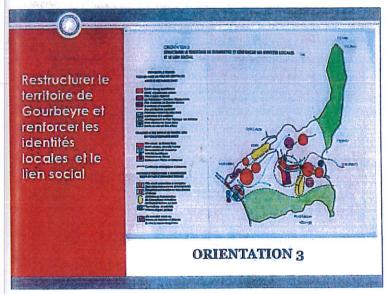




Synthèse cartographique





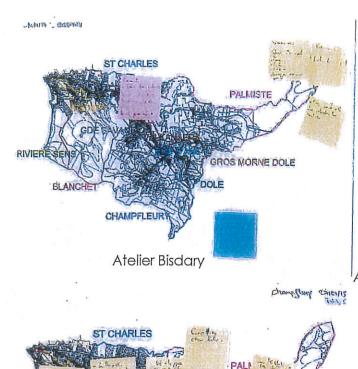




LES ATELIERS

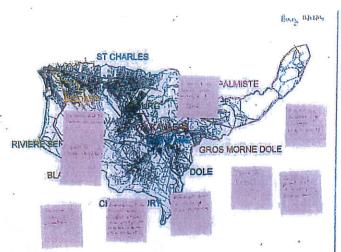
Durant la deuxième partie de la réunion, les participants organisés par petits groupes autour d'une table, et encadrés par un urbaniste et une technicienne du CAUE, ont exprimé sur un plan du territoire communal, leurs attentes et leurs propositions.

RENDU GRAPHIQUE DES ATELIERS PLU

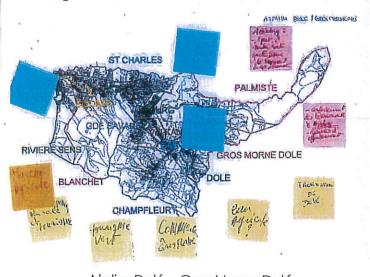


Atelier Champfleury

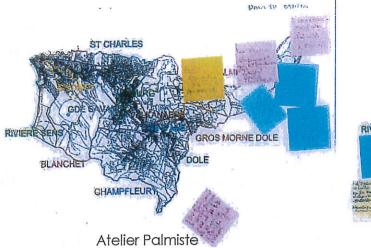
RIVIERE

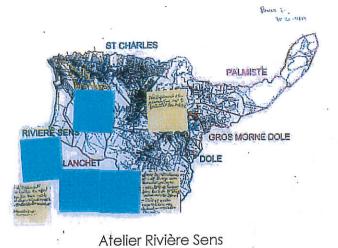


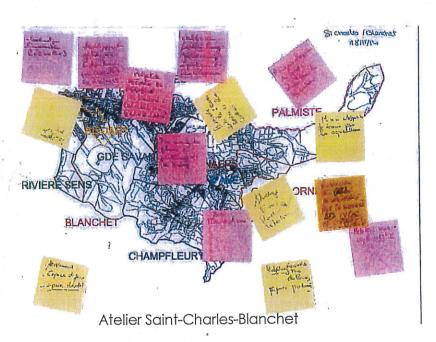
Atelier Bourg-Dos d'âne-Valkanaërs-Grande Savane



Atelier Dolé – Gros Morne Dolé









Intervention du Maire



Présentation du diagnostic par M. BOUTRIN du Burec d'Etudes Prospectives DAU





Les participants travaillent sur le PLU en ateliers

150

PHOTOS REUNION DOLE-GROS MORNE DOLE 17 NOVEMBRE 2014









PHOTOS REUNION SAINT-CHARLES-BLANCHET 18 NOVEMBRE 2014





PHOTOS REUNION RIVIERE SENS 20 NOVEMBRE 2014





PHOTOS REUNION PALMISTE 09 DECEMBRE 2014





PHOTOS REUNION BOURG-DOS D'ANE- VALKANAËRS- GRANDE SAVANE 11 DECEMBRE 2014





PHOTOS REUNION CHAMPFLEURY 27 JANVIER 2015





H

REUNION PUBLIQUE DU 16 JUIN 2016

Rappel des axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Présentation des évolutions du projet de PLU et du zonage.

Cette dernière réunion de concertation avant l'arrêt du projet a porté sur les évolutions du projet de PLU et du zonage, un rappel du PADD et la présentation des OAP.

Présentation des enjeux issus du diagnostic. La vision du territoire sur les 20 prochaines années. L'enjeu principal c'est l'activité et l'emploi, et c'est cet axe qui a structuré le projet de territoire présenté dans le PADD.





DEUX DATES À RETENIR

- LE 17 JUIN 2016 : Journée porte ouverte de 9h00 à 17h00 cloturée par une réunion publique à 18h00
- LE 30 JUIN 2016 à 18h au conseil municipal pour l'arrêt du projet et le bilan de la concertation

Le message suivant a été diffusé sur les ondes (RCI et Guadeloupe 1 ère) matin, midi et soir du lundi 13/06 au vendredi 17/06 (12H) :

« Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le Maire de la commune de Gourbeyre invite la population à une journée « portes ouvertes » le vendredi 17 juin 2016 de 9 h à 17h à la mairie de Gourbeyre clôturée à 18h par une réunion publique ».

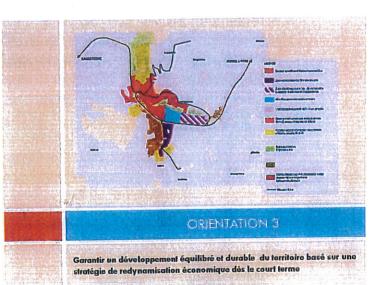


PLU DE GOURBEYRE – BILAN DE LA CONCERTATION

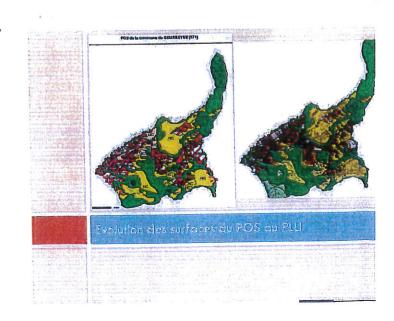












REUNION PUBLIQUE DU 14 JUIN 2016 AVEC LES PROPRIETAIRES DE MAISONS A CARACTERE PATRIMONIAL

Recensement des bâtiments à caractère patrimonial

La municipalité a souhaité intégrer les maisons et bâtiments à caractère patrimonial dans son PLU. Les propriétaires de bâtiments à caractère patrimonial ont été recensés puis invités à cette réunion.

Gourbeyre possède une richesse architecturale très importante et la collectivité veut développer tout ce qui relève de l'écotourisme et permet la mise en valeur de ses atouts. L'objectif de cette réunion est de pouvoir échanger avec tous les acteurs concernés.

Un inventaire de l'ensemble des bâtiments patrimoniaux de la commune a été réalisé, permettant d'identifier un nombre important de bâtiments de qualité. Ce patrimoine très riche et diversifié, n'est pas toujours en bon état. Il y a donc un enjeu de protection dans le double objectif de préserver le cadre de vie et de permettre la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Le règlement du PLU qui dicte un certain nombre de dispositions à caractère architectural et urbanistique précise que l'évolution de Gourbeyre ne pourra se faire qu'en fonction du caractère patrimonial d'un certain nombre de ces secteurs. La morphologie urbaine et la morphologie architecturale servent de référence aux constructions à venir.

Structure ossature

Poteaux

Section constant Ancrage Dê maçonnê

Chapiteaux

Un débat a suivi l'exposé de la municipalité et des techniciens.



INVENTAIRE DES BÂTIMENTS À CARACTÈRES PATRIMONIAUX







Eléments remarquables - article L 151 -19 du code de l'urbanisme



LA JOURNEE PORTES OUVERTES

Objectif

Une journée porte ouverte s'est tenue en mairie le 17 juin de 9 h à 17 h, et s'est clôturée par une réunion de concertation à 18 h. Cette journée a été l'occasion pour la population de découvrir les panneaux explicatifs sur le projet et la démarche du PLU, en présence d'employés des services techniques municipaux et d'un architecte du CAUE.



2.3. L'EXPOSITION PERMANENTE

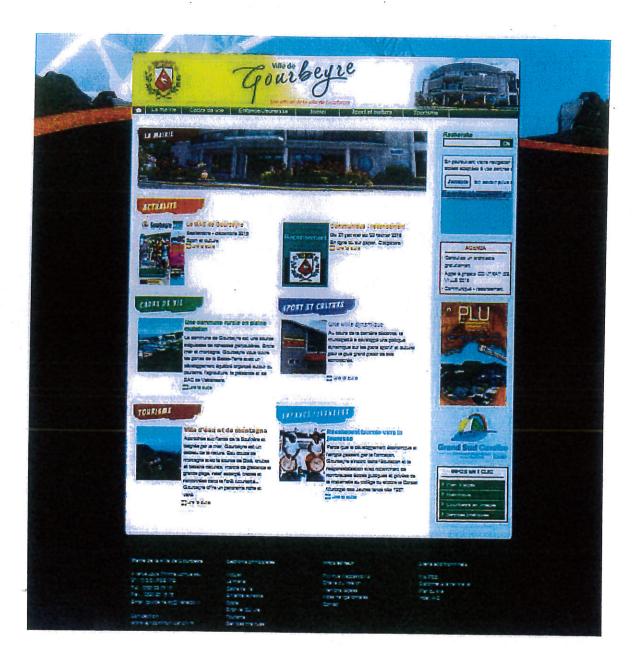
Pendant toute la durée d'élaboration du PLU, une exposition permanente constituée de panneaux explicatifs, s'est déroulée dans le hall de la mairie. Les panneaux présentaient la Trame Verte et Bleue, le Plan de Prévention des Risques Naturels, le PADD, le projet de zonage du PLU... Une urne était également disponible sur le site afin de recueillir les avis de la population.





2.4. LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune de Gourbeyre a également fait usage du numérique afin de communiquer sur son Plan Local d'Urbanisme et faciliter l'accès à l'information de la population. Sont en téléchargement sur le site, les documents présentés lors des réunions, la délibération prescrivant le PLU et définissant les modalités de la concertation et certains éléments du dossier de PLU (rapport de présentation, PADD...).





2.5. LA MISE A DISPOSITIÓN DES DOCUMENTS D'ETUDE EN MAIRIE

Le dossier du projet de PLU était mis à la disposition du public et consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Il était également possible de rencontrer l'élu en charge de l'aménagement du territoire sur rendez-vous.





LA MAIRIE PRÉSENTE SON PLU GOURBEYRE. Dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU), le maire invite la population à une journée portes ouvertes, de 9 à 17 heures à la mairie. Cette journée sera clôturée



Plan local d'urbanisme : le travail touche à sa fin

« Une commune qui se construit pour vous et avec vous », c'est le **message** que souhaite délivrer la **municipalité de Gourbeyre** auprès de ses administrés à propos du Plan local d'urbanisme, dont le travail d'élaboration touche à sa fin.

our illustrer la démarche concertation qui caractérise le projet de Plan local d'urbanisme (Plu) depuis deux ans, une journée portes ouvertes était organisée, vendredi, à l'hôtel de ville. À cette occasion, les citoyens ont pu s'informer sur les orientations prévues dans ce cadre pour les 20 années à

plan ont été présentés lors d'une conférence publique. Les représentants des bureaux d'études chargés du l'importance des espaces projet, M. Boutrin, du cabinet Perspectives Dau et ou l'éclatement de la com-Mmc Alexis du cabinet Urba Fonce, y ont approfondi plusieurs points, en particulier les aspects environnementaux.



« Nous disposons d'une marge étroite en matière de foncier, a déclaré le maire Luc Adémar, car nous tenons à conserver à Gourbeyre son caractère naturel ».

naturels (50 % du territoire) mune sur deux pôles principaux : le bourg et Rivière-

Les possibilités de développemeril, notamment écono-

UNE MARGE ÉTROITE
En soirée, les enjeux de ce

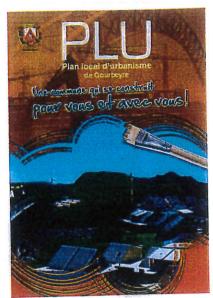
Tous deux ont notamment insisté sur certains éléments breuses. Elles se limitent à re notre développement ». qui conditionnent l'aména- Dolé (thermalisme) et à Valgement du territoire à Gour- kanaërs. « Nous disposons beyre : la topographic difficile, d'une marge étroite en nous tenons à conserver à peut être considérée comme "la porte du Sud Basse-Terre" el c'est autour de cette

conscil municipal au début du mois de juillet. Ce sera matière de foncier, a déclaré l'occasion de présenter au le maire Luc Adémar, car public les résultats de la consultation engagée avec Gourbeyre son caractère la population des 2014. Le naturel. Notre commune projet devra ensuite être approuvé définitivement

Charles DEMME

2.6.2 La brochure PLU

Une brochure explicative d'une dizaine de pages a été réalisée en 2014 et

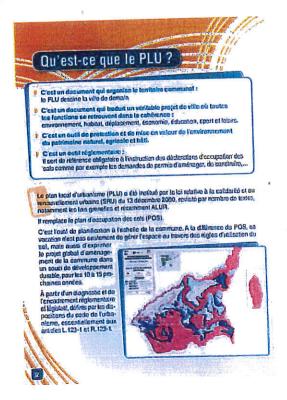


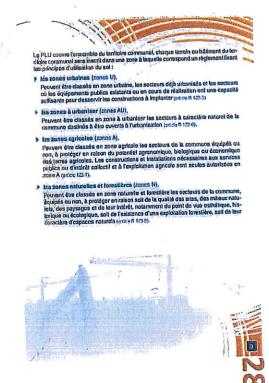
éditée à 4000 exemplaires. Elle a été distribuée dans les 3200 boites aux lettres de la commune. Des exemplaires sont également disponibles en mairie et lors des réunions de concertation. L'objectif de cette brochure est didactique. Son contenu est destiné à permettre d'appréhender la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et de s'approprier celle du PLU de Gourbeyre. Les thématiques st les suivantes:

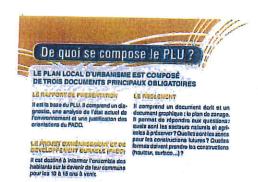
- o Qu'est-ce qu'un PLU
- o De quoi se compose le PLU
- o Objectifs du PLU de Gourbeyre (orientations du PADD) Présentation de la Trame Verte et Bleue

de la commune et ses objectifs.

- o Les personnes publiques associées
- o La concertation avec le public
- Les informations pratiques
- o Le planning des réunions
- o Un questionnaire sollicitant l'avis de la population







Quels sont les objectifs du PLU ?

I / RÉPONDRE AUX BESOINS D'HABITAT ET OPTER POUR UN PARTI D'URBANISME DURABLE





Évaluation environnementale

LA TRAME VERTE ET BLEUE DE GOURBEYRE

- Mesuro phare du Grenello de l'endiromement, la Tramo Verto et Bleue est destinde :

 du niveau écologique, à constituer un réseau écologique cohérent pour favoriser la déplacement des espèces, à valoriser et à maintenir la qualité des habitats ;
- ou niveau poysager, à amésorer le cadre de vio, la qualite et la diversité des nov

Élémento de la frame Verte et Bloce de Gourbeyre

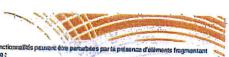
La Trame Verte et Breue de Gourbeyre est constituée :

- de réservoirs de biodiversité avérés correspondant aux espaces naturels les plus remarquables avec :
- b pour la fraisse Verter i
- la sesteur de la Soufrière (Plateau Dimba et farit des Bains Jaunes
- · la Ravina Salée
- · la zone litterale

A scoul in Transic Blasse

- le réseau hydrographique (rivières du Gallon, de Grande Anso, de Rivière Sens, de Rivière Salée et leurs affluents (ravincs)
- b de corridore écologiques (ou réservoirs de biodiversité potentiels) com aux espaces naturels non protégés et identités comme espaces order qui peuvent rempir une fonction importante pour la biodiversité avec :
- P FOUT TO TOMBUTE VEHICLE les espaces boisées
- · les prairies
- les maros et étangs

- enzembles constitués des réservoirs de blodiversité et des comidors écologiques nent les « continuités écologiques ». Ces continuités écologiques sont plus ou ns lonctionnelles solon le dégré de connexions entre les différents réservoirs et



tela qua :

- les zones urbanisties : le bourg de Gourbeyre, St Charles Blanchet, Champfleury, Dos d'Ann / Bellevue / Daté
- Jee principaux axes de communication (N1, D7, D9...)
 la camère





III / RESTRUCTURER LE TERRITOIRE DE GOURBEYRE ET RENFORCER LES IDENTITÉS LOCALES ET LE LIEN SOCIAL

WOIN 111

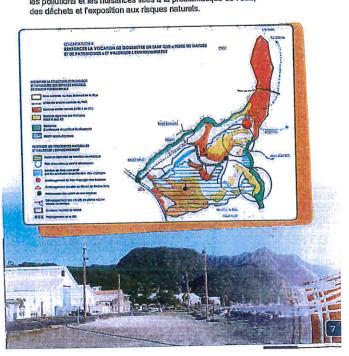
- Affirmer la centralité du bourg et faire de Gourbeyre un pôle d'équilibre mixte dans l'agglomération de Basse-Terre par notamment la présence d'équipements structurants et le renouvellement de l'altractivité économique de la ville;
- 2. Structurer les pôles urbains, les pôles secondaires et les espaces de vie des sections;
- 3. Améliorer les conditions de mobilité par la restructuration des voiries et des réseaux;
- Permettre l'épanouissement de la citoyennele à l'aide d'une politique d'aménagement des espaces.





Déclinaison de l'orientation :

- 1. Veiller au bon état écologique des écosystèmes (Agenda 21);
- 2. Protéger et valoriser les espaces agricoles et ruraux;
- 3. Metire en œuvre les principes du développement durable en gérant les pollutions et les nuisances liées à la problématique de l'eau,



III. SYNTHESE DES ECHANGES – QUESTIONS DES PARTICIPANTS



3.1 LES REUNIONS PUBLIQUES — ATELIERS

Les ateliers qui se sont déroulé durant les réunions publiques ont permis aux participants d'émettre des remarques et suggestions. Les thématiques abordées étaient les suivantes :

La desserte par les réseaux (infrastructures routières, assainissement...)

- o La problématique de la distribution de l'eau sur le territoire
- o La problématique de l'assainissement
- o Le désenclavement des quartiers et le renforcement du réseau viaire
- o Le désenclavement des quartiers et les transports publics
- o Revoir la capacité du château d'eau ou envisager la réalisation d'un autre ouvrage
- o Elaboration du schéma d'assainissement

Le développement économique

- o Le besoin d'un centre commercial et de la redynamisation des commerces du centre-ville
- o Favoriser le développement des commerces de proximité dans les auartiers
- o Le développement de l'éco-tourisme et la renaissance de la vocation thermale de Dolé
- La création d'unités d'hébergement pour développer le tourisme vert
- Le développement de l'agroforesterie, de l'apiculture en soutien à l'activité écotouristique
- o La préservation des espaces agricoles
- o Le développement de l'agriculture biologique
- o Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage
- o L'eau agricole

L'environnement

- o Le maintien de la biodiversité dans le cadre du projet de Valkanaërs
- o L'aménagement et l'amélioration de l'accessibilité du patrimoine naturel de Gourbeyre (lieux de promenade, lieux de baignade...)
- o La maîtrise des nuisances produites par la carrière de Rivière Sens et la réflexion sur un itinéraire pour les poids lourds
- o Le développement d'aires de promenade à Palmiste
- o La mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial
- o La gestion des déchets
- o Le traitement des eaux pluviales et des eaux usées

Les infrastructures sportives

- o Développer le sport de masse (parcours sportifs, aires de sport...)
- o Réhabilitation des activités nautiques



- o Amélioration des infrastructures sportives
- Aménagement d'un complexe sportif à Valkanaërs pour des manifestations d'envergure

L'aménagement

- La problématique des risques et le développement de l'urbanisation
- La revitalisation et l'animation du quartier de Rivière Sens et la réflexion sur son développement
- Le développement des activités nautiques, l'aménagement du littoral pour les plaisanciers, l'aménagement de la plage de Rivière Sens
- o Créer des espaces de stationnement à la marina
- o La revalorisation des fonds marins à Rivière Sens
- o L'installation de mobilier urbain dans le bourg
- o La réalisation d'un nouveau cimetière
- o Permettre les travaux de confortement sur les constructions existantes en zone rouge du PPRN
- o La réhabilitation du patrimoine militaire

L'animation et la formation

- o Formation aux métiers de la mer
- o Insuffisance des animations en centre-ville
- 3.2 LES REMARQUES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Les réunions organisées avec les personnes publiques associées ont été l'occasion d'échanges fournis et de qualité. Les PPA ont notamment émis des remarques sur :

- o La problématique de l'assainissement sur le territoire, qui contraint fortement le développement urbain
- o Le maintien des surfaces agricoles indépendamment de la problématique « chlordécone »
- o Le recensement des dents creuses et friches urbaines et la densification des secteurs déjà urbanisés
- o La problématique de l'eau et de l'accès à la future zone d'activités de Valkanaërs
- o La prévention du risque inondation dans les zones nouvellement urbanisées
- o L'articulation entre le centre-bourg et la zone de Valkanaërs

IV. PRISE EN COMPTE ET TRADUCTION DANS LE PROJET DE PLU DES REMARQUES DES PARTICIPANTS

Il s'agit d'indiquer les réponses apportées par le PLU aux questionnements et préoccupations formulés lors de la concertation et relevant de la compétence communale et du champ d'action du Plan Local d'Urbanisme.

ATTENTES DE LA POPULATION	TRADUCTION DANS LE PLU
Desserte par les réseaux	TIMESCROR DARS LET LU
Eau et assainissement Schéma d'assainissement	La résolution de ces problématiques relève de la compétence de la CASBT. Le PLU les prend en compte en n'autorisant pas la densification des secteurs dont la desserte est insuffisante. Certains secteurs urbanisés du POS ont été classés en zone d'urbanisation future (2AU) du fait de l'insuffisance des réseaux
Renforcement réseau viaire et désenclavement des quartiers	Deux Emplacements Réservés (ER) sont prévus au PLU: 1. A Bisdary, pour une mise en sécurité de la voie existante, 2. De la route des Jésuites à Saint Jean Bosco pour la création d'une voie de désenclavement
Le développement économique	
Besoin d'un centre commercial	L'un des sous-axes de l'orientation N° 3 du PADD entend soutenir la constitution de pôles d'activités et faire de Gourbeyre un pôle d'emplois majeur pour le Sud Basse-Terre. La zone de Valkanaërs a ainsi été classée en zone 2Aux pour la création d'une zone d'activités incluant un centre commercial.
Redynamisation des commerces du centre- bourg	L'orientation n° 3 du PADD, dans son sous axe 3.1, prévoit de créer les conditions du développement de l'aire de chalandise du bourg, notamment en facilitant l'accessibilité et le stationnement. Le règlement exempte les nouvelles structures des obligations en matière de stationnement afin de faciliter l'implantation de nouveaux commerces. 1. Zone UA Le nombre de places de stationnement n'est pas règlementé dans le secteur UA. 1. Dans la seule zone UA, à l'exception du secteur UAe () la hauteur des constructions ou parties de construction à l'intérieur de la zone UA peut être augmentée d'un niveau dans la limite de deux niveaux sur rez-de-chaussée, surmontés éventuellement de combles (R+2+C), à condition que le rez-de-chaussée soit destiné à une activité de commerce de détail ou de proximité, ou à une activité de service au sens donné dans les « dispositions générales « du règlement.
Développement des commerces de proximité dans les quartiers	Le PADD prévoit le développement de l'offre commerciale dans les agglomérations secondaires. Le règlement fixe des règles

	incitatives afin d'encourager le développement d'activités de commerce de proximité (zones UB et UC) Zones UB-UC Les entrepôts sont autorisés sous réserve qu'ils soient liés à une construction à usage de commerce ou d'activités artisanales et que la surface de plancher n'excède pas 300 m2.
Eco-tourisme et thermalisme	Le PADD entend lier développement touristique et environnement et valoriser la ressource eau de la commune. Il vise le développement d'activités agritouristiques et écotouristique. Cette orientation se traduit par le classement en zone 1 AUxt de la zone de Dolé, destinée à accueillir un projet thermo-ludique mettant en valeur la ressource hydrominérale du site. Ce projet a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) mettant l'accent sur la qualité environnementale du projet.
Agroforesterie et apiculture Développement de l'agriculture, la pêche et l'élevage La préservation des terres agricoles	Le PADD encourage l'activité traditionnelle de pêche à travers la requalification des équipements de Rivière Sens, et entend pérenniser l'activité agricole notamment à travers a préservation des espaces à vocation agricole. Le PLU a ainsi globalement maintenu les surfaces agricoles de la commune, et les a soumises à une règlementation stricte destinée à assurer leur pérennisation sur le long terme. Une sous-zone As a été créée dans et à proximité des espaces naturels patrimoniaux. Cette zone qui se singularise par une sensibilité environnementale et écologique affirmée limite les destinations, constructions et installations.
L'environnement Le maintien de la biodiversité dans le cadre du projet de Valkanaërs	Les principes à mettre en œuvre pour l'OAP de Valkanaërs, définis par le PADD rappellent les recommandations de l'évaluation environnementale visant à compenser la perte ou la diminution de la zone humide. Le PADD met l'accent sur la requalification de l'entrée de ville Est (Dos d'Âne/Valkanaërs), notamment: préserver l'unité forestière et paysagère du Mome Boucanier et résorber la friche en contrebas du massif (versant RN); préserver les poches boisées soulignant le haut des talus au Nord-Est de Grande-Savane; intégrer le dispositif d'évacuation des eaux de ruissellement dans sa globalité
L'aménagement et l'amélioration de l'accessibilité du patrimoine naturel de Gourbeyre (lieux de promenade, lieux de baignade) Le développement d'aires de promenade à Palmiste	Cette problématique ne relève pas en tant que telle du champ d'action d'un PLU. Toutefois on retiendra que dans son orientation N° 1 le PADD entend « renforcer la vocation de Gourbeyre en tant que terre de natures et de patrimoines, protéger et valoriser l'environnement et l'image de la commune ». La préceptation et la mise en valeur de tous les

PLU DE GOURBEYRE — BILAN DE LA CONCERTATION

La mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial

préservation et la mise en valeur de tous les

(N)

Le PADD entend confirmer les vocations économiques tirées des potentialités littorales et maritimes. Il vise, dans le La revitalisation et l'animation du auartier de cadre de l'aménagement du territoire, les objectifs Rivière Sens et la réflexion sur son d'intensification des activités (...). Le PADD arrête que le développement développement des vocations économiques de Rivière Sens passe par : Le développement des activités nautiques, le maintien des activités en place l'aménagement du littoral pour les plaisanciers, - le développement de la diversité commerciale l'aménagement de la plage de Rivière Sens - le confortement des services de proximité Créer des espaces de stationnement à la marina la relance des activités urbaines et de loisirs La revalorisation des fonds marins à Rivière Sens l'augmentation de la capacité touristique du pôle de Rivière Sens au travers de la diversification des structures d'animation Le PADD entend « intensifier la vocation maritime » de Rivière Sens : - Redéployer les activités de la plaisance à partir des infrastructures portuaires rénovées ; Poursuivre les programmes prévus du « Pôle Plaisance » - Poursuivre la réalisation des installations techniques prévues par le projet « Pôle Mer » (...) Un terrain communal dans le secteur de Saint-Charles a été affecté à l'extension du cimetière. La réalisation d'un nouveau cimetière Le PLU le classe en zone UA. Le PADD, dans son axe 1 entend valoriser le La réhabilitation du patrimoine militaire patrimoine historique de Gourbeyre, notamment à travers « la mise en place du programme d'aménagement et d'animation du site des Batteries » et d'une manière générale la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire. Le règlement graphique crée un secteur NPa destiné à l'aménagement du parc paysager des Batteries de Grand-Camp. Les occupations du sol admises sont : « Les aménagements nécessaires à la réhabilitation et à la remise en état d'éléments du patrimoine historique, bâti et naturel et à la mise en valeur des points de vue. Les aménagements destinés à la valorisation des productions agricoles patrimoniales. » Le PADD entend conforter la vocation marine de L'animation et la formation Rivière Sens: - Conforter le secteur de la pêche (organisation des métiers, Formation aux métiers de la mer planification des programmes d'équipements); Développer les métiers liés à la mer et optimiser les opportunités d'emploi, de formation et lien avec les organismes de recherche et d'accompagnement Le PADD entend, notamment « renforcer les fonctions urbaines du bourg actuel (...), améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement dans le bourg Insuffisance des animations en centre-ville traditionnel ». Des mesures sont prises dans le règlement afin de faciliter le développement de l'offre commerciale et de services dans le



économique).

centre-bourg (voir point sur le développement

CONCLUSION: LE BILAN

De tout ce qui précède, l'on peut conclure que conformément à l'article L. 300.2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation définies dans la délibération du 24 septembre 2014 ont été respectées et mises en œuvre tout au long de l'élaboration du PLU.

L'ensemble des acteurs a été associé à la démarche et au projet de territoire : la population, les élus, les personnes publiques associées ainsi que les techniciens.

La concertation a permis à la population :

- de bien comprendre en quoi consiste un Plan Local d'Urbanisme, son champ d'action et ses
- de mieux appréhender le territoire, ses atouts et ses contraintes
- d'adhérer à la vision et au projet de territoire, portés par l'équipe municipale
- de participer à la construction du projet de PLU
- d'enrichir la réflexion sur le développement de la commune

La population s'est déplacée en nombre afin de participer aux échanges, montrant ainsi son implication dans le devenir de son territoire et son intérêt pour le projet. Les remarques et suggestions étaient de qualité et ont contribué à l'évolution du document d'urbanisme.